

Commune de Rioux-Martin

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Séance du mercredi 11 mars à 18 h 00

L'an deux mille vingt-six, le onze mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de RIOUX-MARTIN, se sont réunis à la Mairie de RIOUX-MARTIN en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités locales.

Présents : PANNETIER Gaël – ANTOINE Laurent – DEMPTOS Bruno – MERCADE Marie-Joëlle – VESSIERE Jean-François – JALLET Bernard – MAÏS Marie-Claire – NAU Étienne – MILHAC Jean-Philippe – BERNARD Sarah, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

Absents excusés : MATHIEU Audrey

Secrétaire de séance : MAÏS Marie-Claire

Date de la convocation : 02 mars 2026

ORDRE DU JOUR

- Procès-verbal du dernier Conseil Municipal, en date du 20/01/2026
- Comptes rendus des réunions des syndicats, des différentes commissions et point sur les délégations et les différentes commissions des élus communaux,
- Compte financier unique de 2025
- Affectation des résultats 2025,
- Subventions aux associations année 2026,
- Budget prévisionnel 2026,
- Taux d'impositions 2026,
- Tenue du bureau de vote pour les élections municipales du 15 mars 2026,
- Questions diverses.

Nomination d'un(e) secrétaire de séance

Mme MAÏS Marie-Claire est nommée secrétaire de séance.

Procès-verbal de la précédente réunion de Conseil Municipal

Le procès-verbal de la dernière réunion de Conseil Municipal, en date du 20/01/2026, a été envoyé par mail aux élus. Il est validé et sera affiché sur le panneau d'affichage de la Maire et publié sur le site internet.

Comptes rendus des réunions des syndicats et des différentes commissions

Joëlle MERCADE a été à l'assemblée générale de l'ATD 16.

Jean-Philippe MILHAC a été à l'assemblée générale de l'Office de Tourisme du Sud Charente de l'année 2024 (1 an de retard, difficultés suite au départ du Directeur).

Laurent ANTOINE et Bernard JALLET ont été à la réunion organisée par l'association pour la mise en valeur de la forêt du Sud Charente, avec la SAFER, pour les biens présumés sans maître et vacants. Il y a surtout des petites parcelles sur la commune, liées souvent à des problèmes de succession.

Gaël PANNETIER : à la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne, une charte de gouvernance, pour le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) va être réalisée. Durée du PLUI : entre 4 et 5 ans.

Compte Financier Unique (CFU) année 2025 et Budget Primitif (BP) de 2026

COLLECTIVITE : Commune de RIOUX MARTIN
EXERCICE : 2025

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
RECETTES	82 109,99 €	219 361,37 €	
DEPENSES	192 391,47 €	159 788,53 €	
RESULTAT	-110 281,48 €	59 572,84 €	27% CAF brute 59 572,84 €
RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET			27% CAF Nette 59 572,84 €

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2024	Part affectée à l'investissement = crédit au compte 1068 exercice 2025	Résultat de l'exercice 2025 = Recettes - dépenses (sans excédent ni déficit reporté)	résultat de clôture = résultat de l'exercice antérieur 2024 + résultat de l'exercice 2025 = (A+B+C)	restes à réaliser dépenses en 2025	restes à réaliser recettes en 2025	calcul si besoin de prélèvement (déficit)	prélèvement à faire sur l'excédent de fonctionnement = crédit du compte 1068 de l'exercice suivant 2025	excédent de fonctionnement restant à reporter sur l'exercice suivant 2025
INVESTISSEMENT	-71 994,11 €		-110 281,48 €	-182 275,59 €			-182 275,59 €	182 275,59 €	
FONCTIONNEMENT	415 192,14 €	-71 994,11 €	59 572,84 €	402 770,87 €				-182 275,59 €	220 495,28 €
	343 198,03 €		-50 708,64 €	220 495,28 €					

BUDGET 2026

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
ligne 001	182 275,59 €	ligne 001	
RAR dépenses	0,00 €	RAR recettes	0,00 €
		compte 1068	182 275,59 €

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
ligne 002		ligne 002	220 495,28 €

COMMUNE DE RIOUX MARTIN CFU 2025 et BP 2026

FONCTIONNEMENT RECETTES

article M57	intitulé	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
002	Excédent antérieur report				343 198,03		220 495,28
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	118,65					
6459	Remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	200,00				408,55	
013	TOTAL CHAP. atténuation de charges	318,65				408,55	
7022	Ventes de bois	2 299,00		2 203,00		1 057,00	
7023	Menus produits forestiers	390,00		90,00			300,00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	100,00	1 150,00	550,00			
70878	Remboursements de frais par d'autres redevables	4 800,00	4 120,00			110,00	
70	TOTAL CHAP. produits de services	7 589,00	5 270,00	2 843,00		1 167,00	300,00
73111	Contributions directes - taxes foncières et d'habitation	66 734,00	57 349,00	55 321,00	53 000,00	55 940,00	53 000,00
7318	Autres impôts locaux et assimilés						
73211	Fiscalité reversée entre collectivités locales - attribution de compensation	6 566,69	7 180,97	23 723,25	27 000,00	27 548,31	27 000,00
732221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	2 495,00	2 368,00	2 204,00	1 500,00	1 866,00	1 500,00
73223	Droits de mutation	19 284,10	23 265,07	15 093,59	8 000,00	12 432,62	8 000,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	31 986,00	33 552,00	36 840,00	30 000,00	38 491,00	35 000,00
73	TOTAL CHAP. impôts et taxes	127 065,79	123 715,04	133 181,84	119 500,00	136 277,93	124 500,00
74111	Dotations forfaitaire	41 247,00	41 376,00	41 279,00	39 000,00	40 771,00	38 000,00
741121	Dotations de solidarité rurale	9 057,00	10 598,00	11 475,00	6 000,00	13 577,00	6 000,00
741124	Dotation nationale de péréquation						
742	Dotations aux élus locaux	4 547,00	4 762,00	4 815,00	4 000,00	4 819,00	4 000,00
744	Dotations : régularisation de l'exercice écoulé	3 779,87	1 941,09	3 231,26	1 500,00	1 742,69	500,00
74718	Participation de l'état - autres	338,72		187,19			
74832	Attribution fond départemental TP		1 846,00				
74833	État - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	1 847,00		1 824,00		1 895,00	
7484	Dotation de recensement population					482,00	
74888	Autres attributions et participations			1 810,00		132,00	
74	TOTAL CHAP. dotations, subventions et participations	60 816,59	60 523,09	64 621,45	50 500,00	63 418,69	48 500,00
752	Revenus des immeubles	11 953,00	14 830,00	15 989,00	13 000,00	16 124,00	14 000,00
756	Libéralités reçues	260,00	344,00			110,00	
75888	Produits divers de gestion courante	2 023,37	2 020,91	2 809,80	400,00	1 818,22	1 000,00
75	TOTAL CHAP. produits gestion courante	13 976,37	16 850,91	18 798,80	13 400,00	18 052,22	15 000,00
7688	Autres produits financiers - autres	16,43	21,91	38,35	5,97	36,98	4,72
76	TOTAL CHAP. produits financiers	16,43	21,91	38,35	5,97	36,98	4,72
77888	Produits exceptionnels divers	57,25	60,00				
77	TOTAL CHAP. produits exceptionnels	57,25	60,00				
TOTAL		209 840,08	206 440,95	219 483,44	526 604,00	219 361,37	408 800,00

FONCTIONNEMENT DEPENSES

article M57	intitulé	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
*002	Déficit antérieur report						
6027	Alimentation				100,00		100,00
60611	Eau et assainissement	692,84	2 159,51	798,30	1 000,00	1 133,86	1 200,00
60612	Energie électricité	9 917,49	13 614,79	7 536,01	8 500,00	7 646,17	8 500,00
60621	Combustibles		38,90		100,00	81,90	100,00
60622	Carburant	116,30		130,20	500,00		200,00
60624	Produit de traitement				100,00		100,00
60631	Fournitures d'entretien	394,88	225,25	41,71	500,00	81,16	500,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 972,51	2 022,93	591,61	2 500,00	586,76	2 500,00
60633	Fournitures de voirie		210,40	262,34	2 500,00		1 000,00
60636	Vêtements de travail				100 943,00		91 240,00
6064	Fournitures administratives	1 068,43	735,04	750,59	1 000,00	457,18	1 000,00
6068	Autres matières et fournitures			46,58	500,00	22,60	500,00
611	Contrats de prestations de services	264,00	276,00	332,06	500,00	289,00	500,00
6132	locations immobilières	785,32	797,48	1 135,36	500,00		500,00
61358	locations mobilières	567,36	757,39	864,00	900,00	518,40	900,00
61521	Entretien et réparations - terrains	12 200,00	9 915,00	10 144,40	15 000,00	9 464,00	15 000,00
615221	Entretien et réparations - bâtiments publics	10 817,00	6 595,90	10 093,33	20 000,00	18 567,91	20 000,00
615228	Entretien et réparations - autres bâtiments	4 163,84	80,98	1 380,00	5 000,00	2 020,20	10 000,00
615231	Entretien et réparations - voiries	11 806,00	21 709,60	11 816,84	20 000,00	9 263,75	25 000,00
615232	Entretien et réparations - réseaux	735,05	214,69	308,40	500,00		500,00
61524	Entretien et réparations de bois et forêts				500,00	1 235,52	2 500,00
61551	Entretien matériel roulant		21,04	111,58	1 000,00		1 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	310,50	358,59	240,61	500,00		500,00
6156	Maintenance	2 778,47	1 266,33	1 893,18	3 000,00	3 029,72	3 500,00
6161	Primes assurances multirisques	2 786,18	3 034,91	3 611,85	4 000,00	4 012,23	4 500,00
6182	Documentation générale et technique	1 211,00	1 048,50	820,88	1 300,00	635,25	1 500,00
6184	Versements à des organismes de formation		1 100,00		1 200,00		1 200,00
62268	Honoraires				3 000,00	1 305,92	3 000,00
6227	Frais d'actes, contentieux				1 500,00		1 500,00
6228	Divers				1 500,00	410,00	1 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	5 692,56	6 002,97	5 701,25	6 000,00	5 346,29	6 000,00
6236	Catalogues et imprimés				100,00		100,00
6251	Voyages et déplacements			121,36	200,00	225,15	200,00
6261	Frais d'affranchissement	356,65	353,50	439,44	500,00	667,85	700,00
6262	Frais de télécommunications	840,65	802,05	763,20	900,00	763,20	900,00
627	Services bancaires et assimilés				50,00		50,00
6281	Concours divers (cotisations...)	2 095,41	2 215,47	3 062,60	3 500,00	2 157,16	2 400,00
6284	Redevances pour services rendus	97,40	301,26	525,61	700,00	643,50	700,00
63512	Taxes foncières	2 111,00	2 079,00	2 236,00	2 500,00	2 288,79	3 500,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbres				150,00		150,00
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres or	46,00	109,00	58,00	200,00		200,00
011	TOTAL CHAP. Charges générales	73 826,84	78 046,48	65 817,29	212 943,00	72 853,47	214 940,00
6218	Autres personnel extérieur					900,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	24,29	26,19	13,07	30,00	15,14	30,00
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion	203,74	232,15	248,52	260,00	56,26	260,00
6411	Personnel titulaire	29 676,29	31 904,14				
64111	Rémunération principale			16 322,79	19 000,00	19 403,10	21 000,00
64112	Supplément familial de traitement			315,48	400,00	27,48	400,00
64113	NBI			827,04	1 200,00	945,12	1 200,00
64118	Autres indemnités			244,56	350,00	290,52	350,00
64131	Personnel non titulaire, rémunérations			2 520,00			
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	5 825,05	6 331,44	2 023,32	5 000,00	2 598,30	3 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	4 023,00	4 243,00	4 030,67	5 000,00	5 165,92	6 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	877,96	889,55	1 041,29	1 000,00	918,68	1 000,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	348,00	277,00		500,00	658,00	700,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	424,00	424,00	217,00	220,00	222,00	230,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	102,86	111,79	120,49	150,00		150,00
012	TOTAL CHAP. Charges de personnel	41 505,19	44 439,26	27 924,23	33 110,00	31 200,52	34 320,00
65311	Indemnités des maires, adjoints et conseillers	21 512,03	22 047,92	22 345,63	24 000,00	22 344,60	25 000,00
65313	Cotisations de retraite des maires, adjoints et conseillers	904,00	926,00	938,28	1 100,00	938,28	1 100,00
65315	Formation des élus				1 500,00		1 500,00
6541	Créances admises en non valeur				500,00		500,00
6561	Contributions aux organismes de regroupement - autres contributions	8 657,19	8 790,35	9 081,41	9 200,00	9 101,13	8 710,00
65748	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	9 381,00	4 520,00	5 047,00	5 500,00	4 775,00	5 500,00
6583	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés				200,00		200,00
65888	Charges diverses de gestion courante	0,31	1,26	1,18	5,00	2,12	5,00
65	TOTAL CHAP. Charges gestion courante	40 454,53	36 285,53	37 413,50	42 005,00	37 161,13	42 515,00
66111	Intérêts des emprunts et dettes	552,91	406,45	259,28	120,00	111,41	
66	TOTAL CHAP. Charges financières	552,91	406,45	259,28	120,00	111,41	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)				200,00		200,00
67	TOTAL CHAP. Charges exceptionnelles				200,00		200,00
7391111	Dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs				250,00		250,00
7 391 118	Autres restitutions au titre de dégrèvements sur contributions directes				600,00		600,00
739118	Autres reversements sur autres impôts locaux ou assimilés				500,00		500,00
739221	FNGIR	14 574,00	14 574,00	14 574,00	14 574,00	14 574,00	14 574,00
014	TOTAL CHAP. Atténuation de produits	14 574,00	14 574,00	14 574,00	15 924,00	14 574,00	15 924,00
6811	DAM des immobilisations incorporelles et corporelles	1 902,50	2 942,00	3 888,00	3 888,00	3 888,00	3 888,00
042	CHAP Opération d'ordre entre sections.	1 902,50	2 942,00	3 888,00	3 888,00	3 888,00	3 888,00
023	Virement à la section investissement				218 414,00		97 013,00
	TOTAL	172 815,97	176 693,72	149 876,30	526 604,00	159 788,53	408 800,00

Concours divers

6281

	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CFU 2025	Propositions 2026
1 Association des Maires 16 et national	217,00 €	217,00 €	250,00 €	217,00 €	250,00 €
2 ATD 16 - volet numérique + appui aux logiciens	1 039,64 €	1 061,25 €	1 100,00 €	1 079,16 €	1 100,00 €
3 JVS Mairistem - maintenance logiciens + accès Cloud		735,60 €	1 000,00 €	861,00 €	1 000,00 €
4 ATD 16 - volet AMO voirie					
5 ATD 16 - Appui aux logiciens					
6 ATD 16 - RGPD + voirie (jusqu'en 2024)	866,21 €	1 048,75 €	1 100,00 €		- €
7 ATD 16 - Signature électronique	92,62 €		50,00 €		50,00 €
TOTAL	2 215,47 €	3 062,60 €	3 500,00 €	2 157,16 €	2 400,00 €

Contributions obligatoires

6561 (M57)

	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
1 SDEG 16 - éclairage public	1 217,18 €	1 187,84 €	1 250,00 €	1 240,00 €	760,00 €
3 SI Fourrière de la Charente	205,20 €	216,60 €	250,00 €	212,80 €	250,00 €
4 SILFA - lutte contre les fléaux atmosphériques	169,77 €	169,77 €	200,00 €	168,73 €	200,00 €
5 SDIS - pompiers Chalais	7 198,20 €	7 507,20 €	7 500,00 €	7 479,60 €	7 500,00 €
TOTAL	8 790,35 €	9 081,41 €	9 200,00 €	9 101,13 €	8 710,00 €

Subventions organismes de droit privé

65748 (M 57)

BENEFICIAIRE	CA 2023	BP 2024	CA 2024	Voté BP 2025	CFU 2025	BP 2026
1 PASS Sud Charente, convention tri-annuelle / fonctionnement	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €		200,00 €
2 Un Autre Regard en Argentonne	700,00 €	700,00 €	700,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
3 Saint Hubert Club Chalaisien	300,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
4 ATRAIT				- €		
5 Sud Charente Football club Chalais	50,00 €			100,00 €	100,00 €	100,00 €
6 CAUE 16	75,00 €	77,00 €	77,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
7 GDON Chalais	220,00 €	220,00 €	220,00 €	220,00 €	220,00 €	220,00 €
8 ADMR canton de Chalais	400,00 €	400,00 €	400,00 €	450,00 €	450,00 €	450,00 €
9 Don du sang de Chalais et ses environs	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
10 Mise en valeur forêt Sud Charente	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
11 Bambino Chalais, 2 enfants de RIOUX-MARTIN	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
12 Association les Chiens de l'Espoir	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
13 Pêche : AAPMA du bassin de la Tude	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
14 Amicale laïque de Chalais (22 adhérents sur la commune)	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
15 Croix rouge Espace Sud Charente équipe de Chalais	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
16 Ted 16 GDS Charente, lutte maladies élevages	100,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
17 Mobilité Sud Charente / transport solidaire		100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Divers	275,00 €	503,00 €	100,00 €	530,00 €		225,00 €
18 Voyage scolaire Castel Marie 2024 et en 2026 : Tiphane GARGOT, voyage Bar		250,00 €	250,00 €			50,00 €
19 Association des amis de Brie sous Chalais : 5 adhérents de RIOUX-MARTIN						100,00 €
20 Association des parents d'élèves des écoles publiques de Chalais (maternelle, p		100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
21 Mémoire fruitières des Charente	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	
22 ENVOL, centre socioculturel de Chalais		100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
23 Association les amis de la résidence Talleyrand	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
24 Comité de jumelage de Chalais						
25 Voyage scolaire Collège Chalais 2 Pyrénées et 2 Espagne		200,00 €	150,00 €			
27 Voyage scolaire école Yviers mars 2024 (CE2-CM1 et CM2)	350,00 €	250,00 €	250,00 €			
28 Amicale des pompiers Chalais						100,00 €
29 FREDON Charente - lutte contre les organismes nuisibles				100,00 €	55,00 €	55,00 €
30 Tennis club Chalais (2 enfants et 1 adulte)		100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
31 Voyage scolaire CM écoles Yviers / 2 enfants - délib prise						100,00 €
32 Association parents d'élèves école du RPI Yviers / Bardenac /	500,00 €	500,00 €	500,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €
36 Ligue contre le cancer, comité Charente						
37 Association PELLISSIER Hugo France Kayak						
38 Prévention routière Charente						
39 Tennis de table de Montmoreau-Chalais (4 adhérents sur Riou	50,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
40 Voyage scolaire pour 2 - 5° collège de Chalais en 2026 (PANNETIER G. et TEVENIN Camille)					50,00 €	100,00 €
41 Refuge de l'Angoumois						100,00 €
42 Fondation du Patrimoine						
43 MFR du Ribéraçois pour MOREAU Chloé						
44 Banque alimentaire de la Charente						
45 ADAPEI Charente						
46 AMF Téléphon - maladies rares / niveau national						
Pas de demande de subvention (attendre demande pour verser)						
Manque des pièces à la demande de subvention. Attendre réception des pièces						
Demande de subvention complète						
TOTAL	4 520,00 €	5 500,00 €	5 047,00 €	5 500,00 €	4 775,00 €	5 500,00 €

Approbation du Compte Financier Unique (CFU) de 2025 – délibération n° 2026/02

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), **vu** le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025, **vu** le Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2025 de la commune de RIOUX-MARTIN, **considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents, **considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière du syndicat, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultats synthétiques, **considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Le CFU du budget de la commune de RIOUX-MARTIN, pour l'exercice 2025, fait ressortir les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses 2025	159 788.53 €
Recettes 2025	219 361.37 €
Résultats de l'exercice 2025	59 572.84 €
Excédent antérieur reporté	343 198.03 €
Prélèvement sur l'excédent de fonctionnement (compte 1068)	- 182 275.59 €
Résultat de fonctionnement (ligne 002)	220 495.28 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses 2025	192 391.47 €
Recettes 2025	82 109.99 €
Résultats de l'exercice 2025	- 110 281.48 €
Déficit antérieur reporté	- 71 994.11 €
Prélèvement de l'excédent de fonctionnement (compte 1068)	182 275.59 €
Résultat d'investissement (ligne 001)	- 182 275.59 €

L'ENSEMBLE :

Dépenses	352 180.00 €
Recettes	301 471.36 €
Résultat de l'exercice	- 50 708.64 €

RESTES A REALISER : néant

Après la présentation du CFU 2025 de la commune de RIOUX-MARTIN, Monsieur Gaël PANNETIER, Maire, se retire de la séance et quitte la salle pour laisser la présidence à Mme MAÏS Marie-Claire, doyenne d'âge du Conseil Municipal, pour permettre à l'assemblée de le voter.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction publique,

Le Conseil Municipal après le vote suivant : votants : 9 (M. PANNETIER Gaël, Maire, étant sorti), voix exprimées : 9, majorité absolue : 5, pour : 9, contre : 0, abstention : 0,

DECIDE :

- **d'APPROUVER le Compte Financier Unique 2025** de la commune de RIOUX-MARTIN,
- **de DONNER le pouvoir au Maire de signer les pièces concernant les présentes décisions.**

Affectation des résultats de l'exploitation de l'exercice 2025 – délibération n° 2026/03

Le vote du compte financier unique (CFU), constitue l'arrêté des comptes de la commune.

Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

Monsieur le Maire présente donc au Conseil Municipal les résultats de l'année 2025.

Au vu des éléments du CFU 2025, approuvé par délibération n° 2025/02 du 11/03/2026, il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement.

RIOUX MARTIN
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2026/03 du 11/03/2026
CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025

Le Conseil Municipal de la commune de RIOUX-MARTIN, réuni sous la présidence de M. Gaël PANNETIER, Maire
 Après avoir entendu le compte administratif /CFU de l'exercice 2025
 Considérant
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SI En 2024 -1068	RESULTAT DE	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
			CLOTURE DE L'EXERCICE 2024	REALISER 2024	RESTES A REALISER	PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				D R		
INVEST	-71 994,11 €		-110 281,48 €		- €	-182 275,59 €
FONCT	415 192,14 €	71 994,11 €	59 572,84 €			402 770,87 €

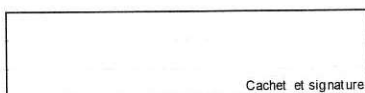
Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	402 770,87 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) REC SI	182 275,59 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) REC SF	220 495,28 €
Ligne 001= -182 275,59 € DEP SI si chiffre négatif ou REC SI si chiffre positif	
Total affecté au c/ 1068 :	182 275,59 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Fait à RIOUX-MARTIN
 Le 11 mars 2026

Délibéré par le Conseil Municipal
 Le 11 mars 2026



Cachet et signature

Nombre de membres en exercice : 11
 Présents : 10
 Suffrages exprimés : 10
 Abs : 0 Pour : 11 Contre : 0

Budget primitif 2026 – délibération n° 2026/04

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif pour l'année 2026, détaillé article par article :

- **Fonctionnement dépenses** : 408 800 €
- **Fonctionnement recettes** : 408 800 € dont 220 495,28 € d'excédent antérieur reporté et 188 304,72 € de nouvelles recettes

Investissement dépenses : 359 777 € dont :

- 182 275,59 € de déficit antérieur reporté
- 62 501,41 € de dettes envers les locataires acquéreurs (écritures d'ordre / vente du local St Hubert)
- 67 000 € en immobilisations corporelles
- 13 000 € à l'opération n° 106, vidéoprotection de la commune
- 10 000 € à l'opération n° 107, études pour l'extension de la salle des fêtes
- 10 000 € à l'opération n° 108, études pour l'aménagement de la route de la Carcassonne
- 15 000 € à l'opération n° 109, stratégie communale pour le massif forestier de RIOUX-MARTIN, dans un contexte de réchauffement climatique

Investissement recettes : 359 777 € dont :

- 182 275.59 € de capital d'excédent de fonctionnement
- 3 000 € de FCTVA
- 3 888 € d'écritures d'ordres 4 300.41 € de subventions du CD 16 / travaux voirie
- 6 800 € de subventions de l'Etat pour la vidéoprotection
- 62 500 € de cessions des immobilisations (si vente du local St Hubert)
- 97 013 € de virement de la section de fonctionnement

Ce budget est présenté à l'équilibre pour 408 800 € en dépenses et recettes de fonctionnement et 359 777 € en dépenses et recettes d'investissement. M. le Maire demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal après le vote suivant : votants : 10, voix exprimées : 10, majorité absolue : 6, pour : 10, contre : 0, abstention : 0, **DECIDE D'ADOPTER** le budget primitif (BP) 2026 qui s'équilibre à la section de fonctionnement pour la somme de 408 800 € et qui s'équilibre à la section d'investissement pour la somme de 359 777 €, **et D'AUTORISER** le Maire à signer tous les document concernant le BP 2026.

BP 2026 : contributions aux organismes de regroupement en 2026 – délibération n° 2026/05

M. le Maire présente aux conseillers municipaux, les montants demandés par les syndicats auxquels la commune adhère, pour l'année 2026 :

Contributions obligatoires		6561 (M57)		
		BP 2025	CFU 2025	BP 2026
1	SDEG 16 - éclairage public	1 250,00 €	1 240,00 €	760,00 €
3	SI Fourrière de la Charente	250,00 €	212,80 €	250,00 €
4	SILFA - lutte contre les fléaux atmosphériques	200,00 €	168,73 €	200,00 €
5	SDIS - pompiers Chalais	7 500,00 €	7 479,60 €	7 500,00 €
	TOTAL	9 200,00 €	9 101,13 €	8 710,00 €

Le Conseil Municipal après le vote suivant : votants : 10, voix exprimées : 10, majorité absolue : 6, pour : 10, contre : 0, abstention : 0, **DECIDE de :**

- **VOTER les contributions aux organismes de regroupement**, pour l'année 2026, telles que présentées ci-dessus,
- **D'INSCRIRE la somme de 8 710 € au compte 6561**, pour le budget de fonctionnement en 2026,
- **D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents se référents au dossier.**

Budget primitif 2026 : subvention aux associations en 2026 – délibération n° 2026/06

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur les subventions aux associations pour l'année 2026 (compte 65748 dans le budget de fonctionnement).

Il rappelle les règles du bien-fondé du versement des subventions aux associations, rappelées par la trésorerie :

L'organisme bénéficiaire doit présenter un caractère d'utilité communale, qui s'apprécie en fonction de l'activité réelle de l'organisme et du rôle joué à l'égard de la commune. La subvention a pour but de permettre à la collectivité de bénéficier d'un service, d'une animation sur son territoire et présente un intérêt communal ou collectif certain. La formalisation écrite est un préalable indispensable, la demande est ainsi traçable et réelle. Elle relate les besoins de l'association bénéficiaire. Les pièces comptables nous permettent de nous assurer des besoins financiers de l'association. En effet, une association qui a suffisamment de fonds pour fonctionner sur une année, n'a pas de nécessité à bénéficier "habituellement" d'une subvention.

On ne peut verser une subvention qu'à une association existante au moment du versement de la subvention : déclaration en Préfecture et publication au J.O. Dans le cas contraire, le maire risque d'être déclaré comptable de fait. Le Conseil Municipal est souverain pour décider de l'octroi ou non, du montant qu'il souhaite allouer. Le versement d'une subvention une année donnée, ne lie pas le Conseil Municipal pour les années suivantes. Le Conseil Municipal peut délibérer à tout moment de l'année pour octroyer une subvention initiale ou une subvention complémentaire à une association qui ferait une demande en cours d'année (création, animation ou autre manifestation en cours d'année...), sous réserve, que les crédits correspondants soient ouverts à l'article 65748 en M57.

Le Conseil Municipal administre les deniers de la collectivité et est garant du bon usage de ces deniers, et à ce titre-là doit être en mesure de s'assurer que les fonds versés sont justifiés et justifiables et ont été utilisés dans l'intérêt recherché. En effet la réglementation (loi du 21/02/96 partie législative du CGCT, article L1611-4) prévoit que toute association ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité et est tenue de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention les documents retraçant l'activité de l'année écoulée.

Le Conseil Municipal après le vote suivant : votants : 10, voix exprimées : 10, majorité absolue : 6, pour : 10, contre : 0, abstention : 0, **DECIDE de** :

- *Qu'afin d'assurer la transparence de l'utilisation de l'argent public et pour répondre aux attentes de la Trésorerie, chaque association, pour pouvoir prétendre à une subvention communale, devra en faire la demande en début d'année civile, avec les éléments suivants : le bilan, le compte de résultat N-1 et le budget primitif de l'année N.*
- *Au regard des pièces fournies par les associations et des règles rappelées ci-dessus, de voter les subventions aux associations pour l'année 2026, comme suit :*

Subventions organismes de droit privé		65748 (M 57)			
BENEFICIAIRE		CA 2024	Voté BP 2025	CFU 2025	BP 2026
1	PASS Sud Charente, convention tri-annuelle / fonctionnement	200,00 €	200,00 €		200,00 €
2	Un Autre Regard en Argentonne	700,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
3	Saint Hubert Club Chalaisien	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
4	ATRAIT		- €		
5	Sud Charente Football club Chalais		100,00 €	100,00 €	100,00 €
6	CAUE 16	77,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
7	GDON Chalais	220,00 €	220,00 €	220,00 €	220,00 €
8	ADMIR canton de Chalais	400,00 €	450,00 €	450,00 €	450,00 €
9	Don du sang de Chalais et ses environs	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
10	Mise en valeur forêt Sud Charente	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
11	Bambino Chalais, 2 enfants de RIOUX-MARTIN	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
12	Association les Chiens de l'Espoir	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
13	Pêche : AAPPMA du bassin de la Tude	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
14	Amicale laïque de Chalais (22 adhérents sur la commune)	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
15	Croix rouge Espace Sud Charente équipe de Chalais	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
16	Ted 16 GDS Charente, lutte maladies élevages	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
17	Mobilité Sud Charente / transport solidaire	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
	Divers	100,00 €	530,00 €		225,00 €
18	Voyage scolaire Castel Marie 2024 et en 2026 : Tiphane GAF	250,00 €			50,00 €
19	Association des amis de Brie sous Chalais : 5 adhérents de RIOUX-MARTIN				100,00 €
20	Association des parents d'élèves des écoles publiques de Cha	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
21	Mémoire fruitères des Charente	100,00 €	100,00 €	100,00 €	
22	ENVOL, centre socioculturel de Chalais	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
23	Association les amis de la résidence Talleyrand	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
24	Comité de jumelage de Chalais				
25	Voyage scolaire Collège Chalais 2 Pyrénées et 2 Espagne	150,00 €			
27	Voyage scolaire école Yviers mars 2024 (CE2-CM1 et CM2)	250,00 €			
28	Amicale des pompiers Chalais				100,00 €
29	FREDON Charente - lutte contre les organismes nuisibles		100,00 €	55,00 €	55,00 €
30	Tennis club Chalais (2 enfants et 1 adulte)	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
31	Voyage scolaire CM écoles Yviers / 2 enfants - délib prise				100,00 €
32	Association parents d'élèves école du RPI Yviers / Bardenac /	500,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €
36	Ligue contre le cancer, comité Charente				
37	Association PELLISSIER Hugo France Kayak				
38	Prévention routière Charente				
39	Tennis de table de Montmoreau-Chalais (4 adhérents sur Riou	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
40	Voyage scolaire pour 2 - 5° collège de Chalais en 2026 (PANNETIER G. et TEVENIN Camille)			50,00 €	100,00 €
41	Refuge de l'Angoumois				100,00 €
46	AMF Téléphon - maladies rares / niveau national				
	Pas de demande de subvention (attendre demande pour verser)				
	Manque des pièces à la demande de subvention. Attendre réception des pièces				
	Demande de subvention complète				
TOTAL		5 047,00 €	5 500,00 €	4 775,00 €	5 500,00 €

- **D'inscrire la somme de 5 500 € au compte 65748, dans le budget de fonctionnement dépenses, pour l'année 2026,**
- **Que ces subventions seront versées en fin d'année, après réalisation des activités et manifestations et fournitures de l'intégralité des pièces justificatives demandées,**
- **D'autoriser M. Gaël PANNETIER, Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**



L'état fiscal 1259, avec le montant des bases de 2026 n'a pas été reçu à ce jour. Les taxes ne peuvent donc pas être votées aujourd'hui.

Elections municipales, 1^{er} tour le 15/03/2026

Depuis la promulgation de la loi du 21 mai 2025, le mode de scrutin dans les communes de moins de 1 000 habitants est aligné sur celui des communes de 1 000 habitants et plus. Il s'agit d'un scrutin de liste paritaire proportionnel.

À partir de mars 2026, dans toutes les communes, le mode de scrutin applicable sera donc un scrutin de liste à deux tours, avec dépôt de listes de candidats et suppression du panachage. Ainsi, dans les communes de moins de 1 000 habitants, il n'est plus possible d'ajouter ou de supprimer des noms, ni de modifier l'ordre de présentation des candidats lors du vote. Affiche ci-jointe à afficher dans le bureau de vote et informer les électeurs.

Les listes de candidats doivent être paritaires avec alternance obligatoire entre une femme et un homme.

L'élection est acquise dès le premier tour, si une ou deux listes sont candidates, si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés. Le vote du quart des électeurs inscrits n'est plus requis pour être élu dès le premier tour.



Elections municipales – dimanche 15 mars 2026

Bureau de vote

Dimanche 15 mars 2026, de 8h à 18h

	Président	Assesseurs	
8 h à 9 h	Gaël PANNETIER	Jean-François VESSIERE	Bernard JALLET
9 h à 10 h	Gaël PANNETIER	Jean-François VESSIERE	Bernard JALLET
10 h à 11 h	Marie-Joëlle MERCADE	Jean-François VESSIERE	Sarah BERNARD
11 h à 12 h	Marie-Joëlle MERCADE	Jean-François VESSIERE	Sarah BERNARD
12 h à 13 h	Laurent ANTOINE	Etienne NAU	Isabelle ROSSIGNOL
13 h à 14 h	Laurent ANTOINE	Etienne NAU	Isabelle ROSSIGNOL
14 h à 15 h	Laurent ANTOINE	Etienne NAU	Marie-Agnès JALLET
15 h à 16 h	Marie-Joëlle MERCADE	Jean-Philippe MILHAC	Marie-Agnès JALLET
16 h à 17 h	Marie-Joëlle MERCADE	Jean-Philippe MILHAC	Marie-Claire MAÏS
17 h à 18 h	Gaël PANNETIER	Jean-Philippe MILHAC	Marie-Claire MAÏS

Dépouillement - Scrutateurs

A partir de 18 heures	Gaël PANNETIER	Laurent ANTOINE
	Jean-François VESSIERE	Marie-Joëlle MERCADE
	Etienne NAU	
	Jean-Philippe MILHAC	

Questions diverses

- **Elections du Maire et des adjoints** : samedi 21 mars 2026, à 17h00.
- **Plantation de la haie avec la Fédération de Chasse de la Charente, le Conseil Municipal, le Conseil Municipal des jeunes et les habitants volontaires** : samedi 21 mars 2026 à 9h, suivi d'un apéritif à 12h. Inviter le Saint Hubert et la presse locale.
- **Chasse aux œufs** : le lundi de Pâques, le 06/04/2026 à partir de 10h30.

Fin de réunion à 20h00

Le secrétaire de séance,
MAÏS Marie-Claire

PO

Le Maire,
Gaël PANNETIER